

Accès aux données techniques : LA FNA DÉFEND LA LIBRE CONCURRENCE ET LA LIBERTÉ DE CHOIX DE L'AUTOMOBILISTE

Depuis le 1^{er} avril, le système d'appel d'urgence embarqué « eCall⁽¹⁾ » est obligatoire sur tous les nouveaux modèles de véhicules légers neufs mis en circulation en Europe.

Si ce dispositif est une avancée majeure pour la sécurité des usagers, il soulève d'inquiétantes questions quant au maintien de la libre concurrence entre les acteurs de la réparation et le libre choix du consommateur. C'est dans ce contexte que la FNA a été reçue en Délégation, ce mercredi 11 avril 2018, par les représentants en France de la Commission européenne et du Parlement européen.



Reçue par la Cheffe de la représentation en France de la Commission européenne, Isabelle JEGOUZO, et Isabelle COUSTET, Cheffe du Bureau d'information en France du Parlement européen, la FNA a alerté, de nouveau, sur l'urgence de la mise en place d'un cadre législatif global concernant l'accès aux données.

Si les réparateurs indépendants n'ont pas accès aux données techniques, et donc pas les moyens de faire un diagnostic et d'assurer la maintenance des véhicules, les automobilistes n'auraient d'autre choix que de se tourner vers les constructeurs. Pour Gérard POLO, président de la FNA, l'objectif est clair « *il faut préserver les intérêts collectifs de la profession et des consommateurs* ». Dans une société de véhicules connectés, étendus, voire autonomes, l'accès aux données par les artisans réparateurs indépendants, ne doit pas être remis en cause.

Les Institutions européennes en ont bien conscience et soutiennent la position de la FNA depuis des années. Il y a cependant urgence à prendre des mesures pragmatiques permettant aux automobilistes de continuer à choisir librement leur réparateur et ainsi bénéficier des avantages d'une concurrence saine et loyale.

Aussi la FNA demande aux autorités européennes :

- de s'assurer que, dans le cadre de l'eCall, l'**accès aux données** par les réparateurs indépendants est effectif et opérationnel dans les ateliers de réparation et, dans le cas contraire, prendre des mesures correctives ;
- que l'accès des indépendants aux **informations techniques nécessaires à la réparation** soit renforcé dans le « *Règlement européen sur l'homologation des véhicules* » en cours d'adoption ;
- Et au-delà, l'élaboration d'un cadre législatif global consacré à l'**accès aux données des véhicules connectés**.

L'ensemble des parties prenantes a réaffirmé sa volonté d'aboutir sur ces questions majeures tant pour les automobilistes que pour les professionnels. « *Les réparateurs indépendants ne doivent pas être tributaires des seuls constructeurs, la FNA préconise une solution adaptée à l'activité multimarque, souligne Aliou SOW, secrétaire général de la FNA. Il en va de l'avenir de la filière !* ».

⁽¹⁾ Système d'appel d'urgence automatisé permettant au véhicule d'appeler les services d'urgence et de transmettre des données, via une plateforme qui peut être celle du constructeur.